



DECISION N° 2024-10
Du 12 juillet 2024

Le Maire de Mamers,

En vertu de la délibération 2024/036 du Conseil Municipal du 15 mai 2024,

DECIDE de fixer les tarifs des concessions du cimetière de la façon suivante à compter du 1er septembre 2024 :

Abroge et remplace la décision 2023-14 du 31 août 2023

Concession :

Enfants :

15 ans 90 €

Adultes :

15 ans 235 €

30 ans 380 €

Concession prise pour une ou des crémations au colombarium :

Droit d'entrée :

Urne 1 place 270 €

Urne 2 places 435 €

Durée de 10 ans 135 €

Durée de 15 ans 200 €

Durée de 30 ans 370 €

Concession prise pour une ou des crémations – Caverne :

Durée de 10 ans 135 €

Durée de 15 ans 200 €

Durée de 30 ans 370 €

Dans le cadre des crémations :

Dépôt de plaque d'identité (15 ans) 75 €

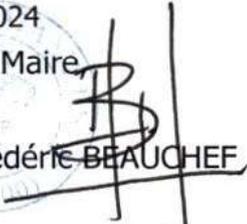
(Possibilité de renouveler 2 fois suivant tarif en vigueur au moment du renouvellement)

Utilisation caveau provisoire

70€ / jour

L'ensemble de ces recettes sont perçues à 100 % sur le budget Ville.

Fait et publié à Mamers, le 12 juillet 2024

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF